

Rapport de jury

**ASSISTANT·E SPECIALISE·E DES
BIBLIOTHEQUES
CLASSE NORMALE
- Session 2023 -**

Concours d'entrée dans le corps des assistant·e·s spécialisé·e·s des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes, grade d'assistant·e spécialisé·e des bibliothèques et des musées de classe normale, spécialité bibliothèques

Présidente :
Mme Florence Mary

Septembre 2023

1. Rappel du cadre du concours

A. Missions

Les assistant·e·s spécialisé·e·s des bibliothèques et des musées de classe normale sont chargé·e·s d'activités de traitement et de gestion des collections, de mise en valeur de productions culturelles, d'information des usagers ou de gestion des locaux, des matériels, ainsi que de fonctions touchant à l'accueil et la sécurité des personnes, des biens, des bâtiments et des collections.

Dans la spécialité **bibliothèques**, ils-elles exercent notamment des activités de caractère technique dans le domaine du traitement des collections ainsi que dans celui de leur gestion, de la veille et des acquisitions documentaires, de la gestion des magasins, des lieux accessibles au public et des matériels. Ils-elles peuvent participer à l'information ainsi qu'à la formation du public, ou assurer des fonctions touchant à la sécurité des personnes, des locaux et des collections. Ils-elles peuvent également participer à l'élaboration des programmes d'action culturelle dans les bibliothèques et à la mise à disposition de nouvelles technologies dans les services aux publics.

B. Nature des épreuves

CONCOURS EXTERNE et INTERNE

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE	Durée de l'épreuve	Coefficient
<p>Résolution, à partir d'un dossier documentaire, d'un cas pratique en lien avec les missions des assistants spécialisés des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes de classe normale dans la spécialité bibliothèques.</p> <p>L'épreuve doit permettre d'apprécier notamment les qualités d'analyse du candidat ainsi que ses capacités de rédaction et d'argumentation.</p>	3h	4

EPREUVE ORALE D'ADMISSION	Durée de l'épreuve	Coefficient
<p>CONCOURS EXTERNE</p> <p>Entretien avec le jury : présentation par le candidat de son parcours et/ou de son projet professionnel, d'une durée de 5 minutes maximum, suivie d'une conversation avec le jury destinée à apprécier les motivations du candidat, sa capacité à exercer les missions dévolues aux assistants spécialisés des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes de classe normale dans la spécialité bibliothèques et à vérifier ses connaissances générales sur le cadre administratif et institutionnel de la Ville de Paris et ses connaissances techniques en lien avec la spécialité. Des questions de mise en situation peuvent être posées.</p>	20 mn	4

Epreuve orale d'admission	Durée de l'épreuve	Coefficient
<p>CONCOURS INTERNE</p> <p>Entretien avec le jury fondé sur l'expérience professionnelle. L'épreuve a pour point de départ un exposé d'une durée maximale de 7 minutes, permettant au candidat de mettre en valeur son parcours et son expérience professionnelle. Cet exposé est suivi d'une conversation avec le jury, destinée à approfondir quelles compétences ont été développées par le candidat au regard des fonctions visées, à apprécier ses motivations, sa capacité à exercer les missions dévolues aux assistants spécialisés des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes de classe normale dans la spécialité bibliothèques., et à vérifier ses connaissances générales sur le cadre administratif et institutionnel de la Ville de Paris et ses connaissances techniques en lien avec la spécialité. Des questions de mise en situation peuvent être posées.</p>	25 mn	6

2. L'organisation de la session 2023

Le concours de 2023, ouvert le 18 septembre 2023, s'est déroulé du 25 septembre 2023 (date de l'épreuve écrite) au 6 décembre 2023 (date de la publication des résultats d'admission).

A. Jury

Le jury du concours était composé de la manière suivante (3 hommes et 3 femmes) :

1 maire adjointe d'une collectivité locale, Présidente
2 conservateur.rice.s de la direction des affaires culturelles de la ville de Paris ;
1 bibliothécaire de la direction des affaires culturelles de la ville de Paris ;
1 maire-adjoint d'une collectivité locale.
1 Cheffe du bureau des personnels de bibliothèques à la Direction des affaires culturelles de la ville de Paris

B. Les candidats

Externe (ouvert pour 6 postes)

525 candidat·e·s admis·es à concourir,
222 présent·e·s à l'épreuve écrite d'admissibilité
20 admissibles,
12 admis·es (6 sur liste principale + 6 sur liste complémentaire).

Interne (ouvert pour 9 postes)

125 candidat·e·s admis·es à concourir,
68 présent·e·s à l'épreuve écrite d'admissibilité
29 déclaré·e·s admissibles
15 déclaré·e·s admis·e·s (9 sur liste principale + 6 sur liste complémentaire).

3. Les barres d'admissibilité et d'admission

A. Concours externe

Barre d'admissibilité : 14,5 sur 20

Barre d'admission : 15 sur 20 (liste principale), 13,75 sur 20 (liste complémentaire)

B. Concours interne

Barre d'admissibilité : 12 sur 20

Barre d'admission : 14 sur 20 (liste principale), 12 sur 20 (liste complémentaire)

4. Les épreuves d'admissibilité

A. Epreuve de résolution d'un cas pratique

Sujet (commun aux 2 concours) :

En charge de l'action culturelle dans une bibliothèque située dans un quartier Politique de la Ville, votre responsable vous demande de travailler à une offre d'animations à destination des publics seniors.

En vous appuyant sur le dossier joint ainsi que sur vos connaissances personnelles, vous expliquerez, sur 4 pages environ, le projet que vous envisagez et ses modalités de réalisation.

Les notes et résultats obtenus

Externes

Moyenne : **8,78** sur 20

Note la plus élevée : 17 sur 20

Note la plus basse : 0 sur 20

Internes

Moyenne : **10,31** sur 20

Note la plus élevée : 16 sur 20

Note la plus basse : 0 sur 20

Observations et recommandations

Les remarques et observations valent pour les 2 concours (externe et interne) :

Pour beaucoup de copies, les candidat.e.s ne s'inscrivent pas dans une démarche projet (état des lieux, propositions avec moyens alloués, personnel, calendrier, bilan, perspectives...).

La consigne d'une offre d'animations se réduit trop souvent à une seule action proposée. La grande majorité des copies ont repris à leur compte les actions citées en exemple dans le dossier joint au sujet sans les développer. De ce fait peu de copies font des propositions originales. Très souvent, les documents du dossier ne sont pas correctement exploités (simplement recopiés).

La conceptualisation est souvent peu présente: la bibliothèque du cas pratique était explicitement située dans un quartier politique de la ville. Il convenait d'expliquer ce que signifiait cette notion de quartier politique de la ville et au delà ce que cela entraînait en terme d'objectifs pour l'établissement (et donc sa programmation d'actions culturelles).

Beaucoup de propositions ne sont pas ancrées dans les réalités du métier et ne se placent pas dans une bibliothèque en fonctionnement avec ses moyens et ses contraintes (pourtant décrits dans une fiche de présentation) :elles correspondent souvent davantage à une structure socioculturelle qu'à un établissement de lecture publique.

Point de vigilance également sur la lisibilité de l'écriture qui handicape certaines copies. Trop de lacunes en matière d'orthographe et de grammaire sont extrêmement préjudiciables à des copies parfois pertinentes sur le fond mais dont la lecture devient difficile du fait de trop nombreuses fautes.

Les bonnes copies se distinguent par leur capacité à structurer leur argumentation, à diversifier leurs exemples d'actions. Il vaut également mieux choisir des projets ciblés et les développer en les argumentant plutôt que de faire un inventaire de tout ce qu'il serait possible de faire (et sans prendre en compte les contraintes).

Sont valorisées les copies qui ont fait l'effort de se questionner sur les publics seniors, dans leur diversité, et de problématiser le sujet.

5. L'épreuve d'admission (entretien avec le jury)

Concours externe

Les notes et résultats obtenus

Moyenne : 11,12 sur 20

Note la plus élevée : 18 sur 20

Note la plus basse : 4 sur 20

Concours interne

Les notes et résultats obtenus

Moyenne : 11,52 sur 20

Note la plus élevée : 19 sur 20

Note la plus basse : 05 sur 20

Observations et recommandations

Les candidat.e.s, pour la plupart, ont préparé l'exercice de l'entretien.

Même si certaines présentations des parcours scolaires/professionnels pouvaient sembler trop formatées, le jury a été sensible aux efforts de clarté dans les exposés ainsi que de préparation de cette figure « imposée ».

Il est essentiel d'avoir un bon esprit de synthèse pour éviter de rentrer dans les détails techniques des postes occupés. Les candidat.e-s doivent faire ressortir le maximum de compétences, se projeter dans leur futur poste (et future équipe) et savoir se situer hiérarchiquement

Les candidat.e.s ont, dans l'ensemble démontré une véritable curiosité intellectuelle et professionnelle tout en intégrant le sens du service public, même si, notamment en externe, il a été constaté chez un bon nombre de candidat.e-s un manque de curiosité quant à l'organisation (institutionnelle ou administrative) de la ville de Paris.

Les questions de mise en situation permettent au jury de voir si les candidat.e-s possèdent une vision réaliste du poste occupé, et si il-elle-s savent réagir face à une situation imprévue.

Pour les meilleur.e-s, Ils-elles se sont projeté.e-s concrètement en situation d'encadrement intermédiaire en réagissant très bien aux questions posées (être en mesure de prendre une décision sur une problématique simple engageant leur responsabilité notamment vis-à-vis d'un public parfois difficile). Chez les candidats moins bons, les qualités pour être un-e bon-ne encadrant-e sont formulées globalement de manières incomplètes et abstraites (sont surtout évoquées l'écoute et la compréhension)

Il est fortement recommandé aux candidats de se documenter à la bibliothèque Buffon, au centre de documentation sur les métiers du livre, qui met à disposition du public des documents très fournis sur les concours des bibliothèques (annales, rapports de jury, calendriers, bibliographies). Les futurs candidat.e-s devront également se tenir informés de l'actualité du domaine du livre.

Annexe 1

Exemples de questions posées à l'épreuve orale d'entretien avec le jury

- 1) *Quelles sont les missions d'un ASBM spécialité bibliothèques ?*
- 2) *Un agent que vous encadrez tient des propos racistes dans la bibliothèque. Que faites-vous ?*
- 3) *Comment gérez-vous un conflit entre deux agents alors qu'il y a du public présent dans la bibliothèque ?*
- 4) *Comment réagissez-vous si un usager vous fait part d'un départ de feu dans la bibliothèque ?*
- 5) *Les droits et devoirs du fonctionnaire*
- 6) *Quelle(s) bibliothèque(s) du réseau parisien avez-vous visité ?*
- 7) *Les réseaux sociaux sont-ils indispensables aujourd'hui pour les bibliothèques ?*
- 8) *Comment valoriser des collections sur les réseaux sociaux ?*
- 9) *L'écoute est-elle une qualité suffisante pour être un bon encadrant ?*
- 10) *Un agent que vous encadrez critique sur les réseaux sociaux la politique culturelle de votre bibliothèque. Que faites-vous ?*
- 11) *Vous recrutez un agent en situation de handicap qui va rejoindre l'équipe. Comment organisez-vous l'accueil de cet agent ?*